

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29/06/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Séance N° 06
06/07/2026
Délibération 056/7.3

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU AITA Maher, Maire.

Membres présents : Mr ABU-AITA Maher, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr AVERTY Julien, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr HARDY Dorian, Mme BESSEAU Martine, Mr JANOVEL Stéphane, Mme BILLET Sabine, Mr LAVOIX Xavier, Mme MOURAIN Lisa, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAVALD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuella.

Membres excusés : Mme VRIGNAUD Noémie, Mr BLANCHET Thierry.

Pouvoirs : Madame VRIGNAUD Noémie a donné pouvoir à Madame ARTUS Pauline.

Mr JANOVEL Stéphane a été désigné secrétaire.

OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par les établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Vu la délibération n°047/7.3 du 24 juin 2024 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE ANTLANTIQUE VENDEE pour un montant de 150 000€ et une durée de 12 mois,

Vu la délibération n°039/7.3 du 16 juin 2025 autorisant le renouvellement de la ligne de trésorerie de 150 000 € ;

Considérant que cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 15 juillet 2026,

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de renouveler cette ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE ANTLANTIQUE VENDEE suivant les éléments ci-dessous :

- Montant sollicité : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Indexation : Euribor 3 mois moyenné + marge 0,62%
- Commission d'engagement : 0,10% l'an prélevé par débit d'office à la mise en place
- Périodicité des intérêts : trimestrielle, règlement par débit d'office à terme échu
- Base de calcul des intérêts : 365 jours
- Frais de dossier : 100€
- Commission de non-utilisation : néant
- Garantie : sans
- Délai de mise à disposition et de remboursement des fonds : jour J+2 ouvrés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie de 150 000 €uros ainsi que l'ensemble des documents s'y afférent.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Maher ABU AITA

Le secrétaire de séance
Mr JANOVET Stéphane



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de la Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.